

REGLEMENT A GARDER SUR VOUS

Organisé par l'association « Le Comité des Fêtes de LA JARNE », le vide greniers du 28 juin 2026 est ouvert uniquement aux particuliers. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (J.O du 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchandises aux puces.

- ☐ Le droit de participation est de 4€ le mètre linéaire (minimum 4 mètres) acquitté à l'inscription.
- ☐ Les exposants seront accueillis dès 06h00 et ce jusqu'à 08h00. Les places non occupées à cette heure pourront être redistribuées, à des exposants en attente. Par arrêté municipal et pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation à tous les véhicules de 8h00 à 17h30.
- ☐ **Un emplacement sera attribué à chaque exposant, chacun est tenu de le respecter, un sac poubelle vous sera distribué à votre arrivée, il n'y aura pas de containers disponibles pour déposer vos déchets, vous devrez les prendre avec vous à la fin de la journée.**
- ☐ Les exposants seront guidés dès leur arrivée par les membres de l'association.
- ☐ Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnel (RESPONSABILITE CIVILE).
- ☐ Les exposants sont autorisés à garder **1 seul véhicule uniquement sur leur emplacement.** Véhicule avec remorque autorisé à partir de 5 mètres.
- ☐ Une copie de pièce d'identité ainsi que la signature du bulletin d'inscription servant d'attestation sur l'honneur seront fournies à l'inscription.
- ☐ L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou des vols.
- ☐ Seuls les dossiers accompagnés du règlement, de la copie recto verso de la pièce d'identité du responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, d'une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle, que vous avez lu et accepté le règlement et l'arrêté municipal et que vous vous engagez à ne vendre que des objets personnels et usagés. (signature du bulletin d'inscription).

SEULS CES DOSSIERS SERONT PRIS EN COMPTE

- ☐ Une fois sur votre emplacement, si vous devez ressortir un véhicule, la sortie se fera avant 8h00. En cas de besoin ou d'urgence s'adresser aux bénévoles du comité des fêtes de La Jarne

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGREABLE JOURNEE ET DE BONNES VENTES